

## Passeports biométriques

Un passeport est nécessaire pour tout voyage en dehors de l'Union Européenne.

Voici les formalités à accomplir et les pièces à joindre au dossier pour toute demande.

La demande de passeport biométrique se fera sur rendez-vous en mairie de Bray sur Seine.

Merci de prévoir à l'avance l'établissement de vos passeports, le délai peut s'avérer long dans certaines périodes.

Vous avez la possibilité de télécharger le formulaire, le remplir, et l'imprimer. De cette manière vous n'aurez pas à remplir de dossier en mairie.

Le montant des timbres fiscaux (disponibles au Trésor Public ou en bureau de tabac) à apporter sont de :

---

Mineurs de moins de 15 ans 17 €

Mineurs de plus de 15 ans 42 €

Majeurs 86 €

---

### **Pièces à joindre au dossier :**

*Pour une personne majeure :*

-extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois, à demander à la mairie de votre lieu de naissance (obligatoire, dans le cas où vous ne connaissez pas les dates et lieux de naissance de vos parents).

-justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, gaz, eau, dernier avis d'imposition...les factures de téléphone ne sont pas acceptées).

-si vous êtes hébergé chez vos parents ou chez un tiers, attestation d'hébergement et carte d'identité de l'hébergeant.

-carte nationale d'identité.

-ancien passeport en cas de renouvellement.

-2 photos d'identité.

*Pour une personne mineure :*

-extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois, à demander à la mairie de votre lieu de naissance.

-justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, gaz, eau, dernier avis d'imposition...).

-carte nationale d'identité.

-ancien passeport, en cas de renouvellement.

-carte d'identité du parent accompagnateur.

-jugement de garde + carte d'identité de l'autre parent, en cas de séparation ou de divorce + autorisation écrite.

-2 photos d'identité.

-en cas de perte de l'ancien passeport, merci de venir muni de la déclaration de perte ou vol établie par la gendarmerie ou le commissariat.